



## COMMISSION DES USAGERS (CDU)

EN APPLICATION DU DÉCRET NO 2016-726 DU 1ER JUILLET 2016 RELATIF À LA COMMISSION DES USAGERS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, A ÉTÉ CONSTITUÉE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT UNE CDU (COMMISSION DES USAGERS).

### MISSIONS DE LA CDU

Veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches, en particulier étudie les plaintes et les réclamations médicales ou non médicales, et les suites qui leur sont données.

Participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.

Se saisit de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, fait des propositions et est informée des suites données.

S'associe à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la Conférence Médicale d'Établissement (CME).

Est informée des événements indésirables graves\* (EIG) et des actions correctives menées par l'établissement pour y remédier.

Recueille et analyse les observations des associations de bénévoles dans l'établissement.

Propose un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles.

Conformément aux dispositions de l'article R1111-92 et suivants du Code de la Santé Publique, vous avez la possibilité d'exprimer oralement vos griefs en prenant contact avec le secrétariat de la CDU  
**au 04 92 03 15 03 ou 04 92 03 15 05**  
entre 9h et 17h du lundi au vendredi ou par mail [direction@nice.unicancer.fr](mailto:direction@nice.unicancer.fr)

*Une médiation pourra être organisée pour accompagner l'utilisateur dans cette démarche.*